



Initiative pour la révision des services de bibliothèque scolaire

Q : Qu'est-ce que l'initiative pour la révision des services de bibliothèque scolaire?

R : Alberta Education a mis sur pied une initiative en vue de réviser les services de bibliothèque scolaire ainsi que les ressources de soutien s'y rapportant, de la maternelle à la 12^e année, dans l'ensemble de la province. Jusqu'à présent, le document intitulé *Achieving Information Literacy, Standards for School Library Programs in Canada* (2003) et les recherches menées dans le domaine des services de bibliothèque scolaire ont été analysés, ainsi que les recherches liées à la collaboration entre les bibliothèques scolaires et les autres types de bibliothèques. La publication titrée *Policy, Guidelines, Procedures and Standards for School Libraries in Alberta* (1984) est en cours de révision.

Q : Pourquoi la province a-t-elle mis sur pied cette initiative?

R : Les services de bibliothèque scolaire se sont réorientés; auparavant, ils ne fournissaient que de l'information aux élèves; dorénavant, ils les préparent à devenir des esprits critiques, des évaluateurs et des créateurs d'information. Cette initiative permet d'améliorer les services de bibliothèque scolaire de l'Alberta pour tenir compte de cette nouvelle orientation.

Q : Que comportent les services de bibliothèque scolaire?

R : Les services de bibliothèque scolaire offrent un accès à une vaste gamme de projets d'apprentissage fondés sur la recherche, à des personnes-ressources de la bibliothèque, à des ressources d'apprentissage comme des livres, des films et des balados, ainsi qu'à des technologies nouvelles et émergentes accessibles en personne ou en ligne.

Q : Quelles écoles participent à cette initiative?

R : Toutes les écoles de l'Alberta – publiques, séparées, francophones, à charte et privées – participent à l'initiative.

Q : Qui collabore à l'initiative?

R : L'initiative est coordonnée par Alberta Education, qui collabore avec un comité consultatif sur les bibliothèques scolaires composé de représentants des associations, organismes et groupes suivants : College of Alberta School Superintendents; Alberta Teachers' Association Specialist Councils—Alberta School Library Council; Educational Technology Council; Alberta School Boards Association; Association of School Business Officials of Alberta;

Library Association of Alberta; Alberta Library Trustees Association; Alberta Association of Library Technicians; Alberta School Councils' Association; Alberta Regional Library Systems; Université de l'Alberta; enseignants-bibliothécaires du nord et du sud de l'Alberta.

Q : Quelle est la priorité des services de bibliothèque du 21^e siècle?

R : La nouvelle priorité des services de bibliothèque de l'Alberta, qui consiste à offrir un accès continu aux ressources à tous les Albertains, a été annoncée récemment par le ministre des Affaires municipales, l'honorable Ray Danyluk, lors de la diffusion du rapport des députés provinciaux concernant l'état des bibliothèques, intitulé *Positioning Alberta Libraries for the 21st Century*. Une approche qui a été proposée quant à l'accès continu aux services de bibliothèque scolaire consiste en un « centre commun d'apprentissage et de services de bibliothèque scolaire » axé sur les élèves, qui répond à leurs divers besoins en apprentissage tout au long de leur programme d'études, à la fois en bibliothèque réelle et virtuelle. Ce centre soutient également l'innovation en matière d'apprentissage et d'enseignement en collaboration avec le personnel, les élèves, les autres bibliothèques et la communauté.

Q : Que signifie un « accès continu aux services de bibliothèque scolaire »?

R : Cela signifie que tous les élèves auront un accès convivial et ponctuel à de l'information précise, fiable, pertinente, à jour et savante, en personne ou en ligne, tout en bénéficiant de l'appui et de l'enseignement des personnes-ressources de la bibliothèque de l'école.

Q : Quel est le lien entre le rapport récent des députés provinciaux concernant l'état des bibliothèques, l'annonce de financement, les recommandations et l'initiative pour la révision des services de bibliothèque scolaire?

R : Le rapport, publié le 16 avril 2009, contenait dix-huit recommandations. Le gouvernement a accepté quinze des recommandations et a approuvé, en principe, les trois autres. Le secteur des bibliothèques de l'Alberta comprend les bibliothèques scolaires, lesquelles relèvent d'Alberta Education afin de soutenir l'apprentissage des élèves qui fréquentent les écoles publiques, séparées, francophones, privées et à charte. Les cinq recommandations qui ont une incidence sur l'initiative sont les suivantes :

- Recommandation n° 1 : Concevoir une politique intégrée en matière de bibliothèques afin d'orienter la prise de décision, la planification stratégique et les investissements par rapport aux bibliothèques. Le gouvernement affectera plusieurs ministères (notamment Municipal Affairs, Service Alberta, Advanced Education and Technology, Education, Culture and Community Spirit, Employment and Immigration et Aboriginal Relations) à la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière de bibliothèques visant toutes les bibliothèques financées par le secteur public.
- Recommandation n° 9 : Mettre sur pied un comité permanent composé de sous-ministres adjoints (SMA) afin de coordonner les politiques et les programmes gouvernementaux qui ont une incidence sur les bibliothèques financées par le secteur public. Le ministère des Affaires municipales mettra sur pied un comité permanent de SMA auquel participeront des représentants des ministères suivants : Service Alberta, Advanced Education and Technology, Education, Culture and Community Spirit, Employment and Immigration et Aboriginal Relations.

- Recommandation n° 11 : Rechercher activement des collaborations entre les bibliothèques publiques et les écoles en ce qui a trait au soutien aux étudiants, au partage des locaux, à la dotation en personnel, à la littératie et au partage des ressources, y compris les vidéoconférences. Le ministère des Affaires municipales continuera de participer à l'examen des bibliothèques scolaires. Le Ministère encouragera activement les municipalités à envisager le partage des locaux par les bibliothèques et les bibliothèques scolaires dans les nouvelles subdivisions.
- Recommandation n° 14 : Élaborer un plan technologique d'envergure provinciale afin d'assurer un accès continu aux services de bibliothèque scolaire, comprenant une carte unique de bibliothèque offerte à tous les Albertains. Le ministère des Affaires municipales collaborera avec The Alberta Library (TAL) à l'élaboration d'un plan technologique d'envergure provinciale.
- Recommandation n° 17 : Fournir et acheter les licences de toutes les bases de données électroniques à l'échelle de la province (plutôt qu'à l'échelle de la municipalité ou de la région).

Pour obtenir de l'information relative au communiqué de presse, aux recommandations et au rapport, veuillez visiter le site suivant (en anglais) :

<http://alberta.ca/acn/200904/25715AF69E6BB-BADC-ACB8-B247942628738419.html>

Q : La recommandation n° 11 touche-t-elle plus particulièrement les petites municipalités?

R : Non. Actuellement, 20 % des bibliothèques publiques de l'Alberta partagent des locaux avec des écoles, et quatre écoles partagent des locaux avec des bibliothèques publiques dans de grandes municipalités.

- Selon le type d'école ou de communauté, les partenariats entre bibliothèques peuvent être aussi simples qu'une visite du personnel de la bibliothèque publique dans les écoles afin de promouvoir les services, ou aussi élaborés qu'un partage de locaux entre bibliothèques scolaires, publiques ou universitaires. Une province peut également fournir des services collectifs en ligne, p. ex., the Alabama Virtual Library (en anglais) : <http://www.avl.lib.al.us/about/index.html>; ou l'OhioLink Digital Media Center preK–12 (en anglais) : <http://www.infohio.org/er/OhioLINKDMC.html>.

Q : Que démontre la recherche actuelle sur les services améliorés des bibliothèques scolaires?

R : Un concept courant en matière de services améliorés de bibliothèque scolaire consiste en un « centre commun d'apprentissage et de services de bibliothèque scolaire » situé dans l'école. Toutes les bibliothèques adoptent la formule flexible de ce centre commun afin que les activités et les espaces à l'intérieur des bibliothèques et dans leur site Web soient conçus en vue de faciliter une variété d'activités d'apprentissage (p. ex., un espace communautaire qui s'adapte et répond à divers besoins, tout comme le fait un cybercafé).

De plus, un tel centre soutient de façon continue une pensée critique, un questionnement, une recherche active, un apprentissage interdisciplinaire et un apprentissage neuromimétique. Il devient alors un endroit d'apprentissage pratique en temps réel ou en ligne où l'on a accès à

des programmes d'apprentissage par la résolution de problèmes, l'expérience et la collaboration; ces programmes sont coordonnés de préférence par un enseignant-bibliothécaire. La bibliothèque scolaire est donc un point d'accès à des environnements virtuels; p. ex., le Web 2.0, le réseautage social, les jeux, les balados, l'animation, les films, les remixages, les bases de données et les bibliothèques en ligne. La lecture d'ouvrages de fiction et non-fiction sous divers formats s'avère essentielle à l'accès des élèves à l'apprentissage et au savoir, et à leur capacité d'examiner, d'évaluer, de structurer, de créer, de transmettre et d'exprimer cet apprentissage et ce savoir.

Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter les sites Web suivants (en anglais) :

- *Achieving Information Literacy, Standards for School Library Programs in Canada* (2003) <http://www.cla.ca/casl/ailbook.html>
- American Association of School Librarians. *Standards for the 21st-Century Learner* (2007) <http://www.ala.org/ala/mgrps/divs/aasl/guidelinesandstandards/learningstandards/standards.cfm>.

Q : Quelle est l'incidence des centres communs d'apprentissage et de services de bibliothèque scolaire sur l'apprentissage des élèves?

R : De nombreuses recherches effectuées au cours des seize dernières années dans vingt États américains ainsi qu'en Ontario établissent une corrélation entre les réalisations et la littératie des élèves et les services de bibliothèque scolaire de qualité. Pour effectuer un examen plus approfondi des études, consultez le document de base de la recherche intitulé *School Libraries Work!* (Scholastic 2008) : www.scholastic.com/librarypublishing.

Q : Quelle est l'évolution actuelle de l'initiative pour la révision des services de bibliothèque scolaire?

R : Des ressources d'appui sont en train d'être élaborées pour aider les écoles à améliorer les services de bibliothèque. Ces ressources comprendront des modèles d'apprentissage pour les élèves, des modèles novateurs pour l'accès continu aux services de bibliothèque scolaire dans l'ensemble de la province et des modèles de services pour renforcer la capacité de développer les services de bibliothèque scolaire. La possibilité de partager les licences des ressources numériques avec Advanced Education and Technology et Municipal Affairs sera aussi envisagée dans le cadre de l'initiative.

Q : En quoi consiste le sondage sur l'état actuel des bibliothèques scolaires (*School Library Inventory Survey*)?

R : Ce sondage a été fourni à la direction de chaque école de l'Alberta en juin 2009 dans le but de déterminer l'état actuel des bibliothèques scolaires par rapport à l'accès des élèves aux services qui y sont disponibles. Plus précisément, le sondage a recueilli de l'information à jour sur la dotation en personnel, les installations, l'accès à la technologie, aux ressources et aux services de bibliothèque, de la maternelle à la 12^e année, en Alberta. L'information recueillie grâce à ce sondage permettra d'élaborer un plan de mise en œuvre visant l'accès continu des élèves aux services de bibliothèque scolaire.

Q : Quand prévoit-on une politique révisée en matière de services de bibliothèque scolaire?

R : On prévoit qu'à la suite de consultations avec les intervenants au cours de l'année scolaire 2009-2010, une nouvelle politique en matière de services de bibliothèque scolaire sera transmise aux autorités scolaires et aux écoles en printemps 2011.

Q : Comment puis-je obtenir des renseignements supplémentaires concernant cette initiative?

R : Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette initiative, veuillez communiquer avec Judith Sykes, gestionnaire des ressources de bibliothèque scolaire, Program Development and Standards Division, au 403-297-5024 (sans frais en composant d'abord le 310-0000) ou par courriel à Judith.Sykes@gov.ab.ca.